



PROTOCOLE DE RETOUR AU SPORT- COVID-19

Dernière mise à jour : 10 juin 2020

SITUATION ACTUELLE

Alors que la pandémie de la COVID-19 continue d'évoluer au Canada, nous sommes tous touchés et confrontés à des moments très particuliers. En ces temps difficiles, Canada Snowboard et les associations provinciales/territoriales de snowboard se sont engagées à assurer la santé et le bien-être de notre communauté de snowboard.

La capacité à respecter les directives gouvernementales n'est pas la seule considération à prendre en compte avant de reprendre les activités. Nous partageons votre désir de revenir à l'entraînement, cependant, nous encourageons vivement tous les clubs et organisateurs à bien comprendre les directives et à créer leurs propres plans détaillés et solides avant de reprendre l'entraînement.

Le protocole de retour au sport - COVID-19 a été créé pour aider Canada Snowboard, ses clubs et ses Associations Provinciales membres à reprendre l'entraînement de la manière la plus sécuritaire possible. Comme la situation de la COVID-19 continue d'évoluer à travers le pays, et entre les différentes provinces/territoires, ce protocole de retour au sport continuera d'être un document vivant qui sera adapté et mis à jour selon les besoins.

Dans certains cas, un club membre de Canada Snowboard peut avoir son propre protocole/politique de retour au sport COVID-19. Dans ce cas, le protocole de retour au sport COVID-19 de Canada Snowboard remplacera toute politique ou tout protocole du club.

PROCESSUS DE SANCTION DES ENTRAÎNEMENTS / ACTIVITÉS / ÉVÉNEMENTS

1. Compléter la demande de sanction :

Soumettez une demande de sanction d'entraînement, d'activité ou d'événement à Canada Snowboard via la plateforme SnowReg. Avant de faire la demande de sanction, veuillez vous familiariser avec l'annexe A : Éléments clés à prendre en considération avant de déposer une sanction.

2. Respecter les règles des autorités gouvernementales locales et de la santé publique :

Avant de poursuivre une demande de sanction, l'association provinciale/Club DOIT vérifier auprès des autorités locale ses processus spécifiques de "retour à l'activité" afin de s'assurer que l'activité pour laquelle la sanction est demandée est conforme aux règlements en vigueur. Selon le niveau de l'activité sanctionnée, l'Association Canadienne des Sports d'hiver (CSA), Canada Snowboard et/ou votre association provinciale peuvent demander une confirmation écrite de l'approbation de votre gouvernement local et/ou de la santé publique.

3. Compléter la grille d'évaluation et d'atténuation des risques de Canada Snowboard

Vous devez compléter une grille d'évaluation et d'atténuation des risques des clubs pour toutes les demandes de sanction "générale" des clubs que ce soit pour des entraînement sur et hors-piste. Une grille supplémentaire d'évaluation et d'atténuation des risques est requise pour chacune des demandes de sanction spéciales suivantes (une évaluation par activité) :

- Camp d'entraînement dans la province/le territoire
- Camp d'entraînement hors province/territoire/pays
- Entraînement sur trampoline
- Entraînement sur Air Bag
- Entraînement sur pente sèche
- Entraînement sur rampe d'eau
- Organisation d'événement



Les instructions sont incluses dans le document mais sont également résumées ci-dessous :

- a. Complétez l'étape 1 : Évaluation initiale des risques dans l'onglet "Évaluation des risques". Ces 6 questions permettront d'analyser le risque global de votre activité.
- b. Si nécessaire, complétez l'étape 2 : Évaluation modifiée des risques dans l'onglet "Évaluation des risques". Ces 6 questions vous aideront à analyser de nouveau le risque global de votre activité. Les clubs doivent fournir des informations complémentaires sur la manière dont ils vont atténuer le risque.
- c. Si votre activité est classée dans la catégorie de risque "faible" ou "modéré" (niveaux 0 à 4), vous devrez remplir l'onglet "Liste de vérification".
- d. Si votre activité est classée dans la catégorie de risque "élevé" ou "très élevé" (niveaux 5 ou 6), votre activité ne sera pas sanctionnée et ne sera donc pas couverte par l'assurance de Canada Snowboard.

4. Soumettre la grille d'évaluation des risques à Canada Snowboard

Soumettez votre grille d'évaluation et d'atténuation des risques de Canada Snowboard dûment remplie à votre association provinciale pour examen. Votre association provinciale consultera votre club pour toute information complémentaire et la soumettra à Canada Snowboard pour un examen final.

5. Évaluation de l'association provinciale/Canada Snowboard/CSA

Après que votre association provinciale et Canada Snowboard est approuvé la demande de sanction, celle-ci sera envoyée à l'Association canadienne des sports d'hiver (CSA) pour approbation finale.

6. Approbation de la demande et mise à jour de l'évaluation des risques

Dès que la demande de sanction et la grille d'évaluation et d'atténuation des risques auront été approuvés, votre association provinciale communiquera avec vous pour vous en informer. Il est de la responsabilité de votre club de veiller à ce que l'évaluation des risques soit régulièrement revue et réévaluée pendant la phase de planification et mise à jour immédiatement avant le passage à la phase opérationnelle, en particulier à la lumière de l'évolution rapide de la pandémie. Canada Snowboard / votre association provinciale a le droit de demander la version la plus à jour de votre grille d'évaluation et d'atténuation des risques et peut en faire la demande à tout moment. Assurez-vous que la version la plus récente est sauvegardée dans un endroit sûr et qu'elle peut être demandée à tout moment par Canada Snowboard / votre association provinciale ou les autorités de santé publique

7. L'entraîneur-chef doit comprendre et rester informé sur la COVID-19

Le responsable du club et les entraîneurs (et les athlètes le cas échéant) doivent lire et comprendre l'annexe B et les ressources appropriées énumérées à l'annexe D. Le cas échéant, ils doivent mettre les informations requises à la disposition des participants avant l'activité.

8. Formulaire de consentement du participant

Il est de la responsabilité du club/association provinciale qui soumet la demande de sanction de s'assurer que tous les participants à l'entraînement/activité/événement ont complété le formulaire de consentement. Les participants DOIVENT lire, accepter et signer le formulaire de consentement figurant à l'annexe B. Dans le cas où un club/association provinciale a son propre formulaire de consentement, qui a été approuvé préalablement par Canada Snowboard, celui-ci peut être utilisé à la place de l'annexe B. Toutefois, les mêmes exigences s'appliquent. Vous devez faire compléter votre formulaire de consentement à tous les participants et le sauvegarder. Ce formulaire doit être rempli par tous les participants au début de chaque camp d'entraînement ou événement. Il appartient au club/association provinciale qui soumet la demande de sanction de s'assurer qu'il conserve ces formulaires de consentement en lieu sûr et que Canada Snowboard / votre association provinciale ou les autorités de la santé publique peuvent en faire la demande à tout moment.



Au début de chaque journée d'entraînement, il appartient à l'entraîneur/administrateur qui dirige le camp de tenir un registre de tous les participants au camp/compétition chaque jour et de vérifier auprès de tous les athlètes qu'ils se sentent bien, sans nouveaux symptômes liés à la COVID-19. Un modèle à utiliser par les entraîneurs/administrateurs principaux pour ce suivi est inclus dans l'annexe C.



Annexe A : ÉLÉMENTS CLÉS À PRENDRE EN CONSIDÉRATION AVANT DE DÉPOSER UNE DEMANDE DE SANCTION

1. FACTEURS DE RISQUE GÉNÉRAUX À PRENDRE EN CONSIDÉRATION

Il existe un certain nombre de facteurs, réels ou potentiels, qui doivent être pris en compte avant le retour à l'entraînement de groupe. Ces facteurs sont notamment les suivants:

- Restrictions régionales:
 - Restrictions provinciales/territoriales sur les activités ou les groupes d'activités (varient d'un pays à l'autre).
 - Dans certaines régions, les autorités peuvent imposer une amende pour les déplacements ou l'accès à une zone (routes du Québec, les parcs en Colombie-Britannique).
 - Si des membres de plusieurs provinces/territoires participent à l'activité, les règlements du gouvernement local, y compris ceux du ministère de la santé, en vigueur dans chaque province/territoire d'où vient un athlète doivent être respectés (par exemple, si vous avez des athlètes qui se déplacent du Québec à l'Ontario pour un camp, les exigences du Québec et de l'Ontario doivent être respectées). Cela inclut le retour dans la province d'origine.
 - L'autorité sanitaire régionale détermine les activités qui peuvent avoir lieu dans sa région en fonction de la menace locale. Ces décisions sont généralement liées aux plans provinciaux par étapes. Voir l'annexe D pour les mises à jour spécifiques aux provinces et territoires.
- Restrictions de voyage:
 - Risque potentiel de contact durant un vol ou en voiture.
 - Restrictions aux frontières - frontières fermées
 - Isolement - l'obligation de s'isoler pendant 14 jours avant de commencer une activité, puis pendant 14 jours supplémentaires au retour (ajouter 4 semaines à un camp)
- Risque de propagation aux coéquipiers et aux membres des communautés :
 - Il y a beaucoup à apprendre sur ce virus et sa propagation. Bien que nous ayons une compréhension de base, il existe un risque de transmission asymptomatique. Si une personne devait développer des symptômes au camp, tous les participants au camp seraient dans une position où ils devraient s'isoler (les entraîneurs aussi).
 - Prendre en considération le risque potentiel pour les communautés dans lesquelles l'équipe se rend pour s'entraîner.
- Accès au centre d'entraînement
 - Les centres d'entraînement n'étant pas considérés comme des services essentiels, les installations sportives (gymnases, centres de villégiature) ont été fermées par les gouvernements et seulement certains commencent à s'ouvrir, avec de nombreuses mesures de distanciation en place. Au fur et à mesure que les restrictions s'atténuent, d'autres pourront progressivement ouvrir avec des précautions strictes (distanciation, capacité réduite, etc.).
- Accès limité hébergement/restauration
 - Dans de nombreuses provinces/territoires, les hôtels sont soit fermés, soit utilisés par des travailleurs essentiels pour s'isoler de leur famille ; de nombreux restaurants proposent des services de livraison ou de ramassage mais les attentes sont beaucoup plus longues que d'habitude. Ce n'est pas un facteur limitatif mais il doit être pris en considération lors de la planification d'un camp/voyage pour un événement.
- Interdiction de publication sur les réseaux sociaux
 - Aucune publication n'est autorisée sur tous les réseaux sociaux de toutes personnes qui s'entraînent, ainsi que des familles, etc. Lorsque celles-ci s'entraînent à l'extérieur sur neige ou hors neige. Par exemple, lors d'un entraînement sur airbag, trampoline, rampe d'eau et/ou sur neige à la station de ski). Si une autorisation d'entraînement est



accordée, c'est un énorme privilège et il faut reconnaître que tout le monde, y compris d'autres secteurs, n'est pas en mesure de faire la même chose à ce stade, de sorte que les tweets, les courriels, les commentaires des médias sociaux, les photos d'entraînement ne doivent pas circuler.

2. ÉLÉMENTS À CONSIDÉRER POUR LES ENTRAÎNEMENTS ET L'UTILISATION DES INSTALLATIONS :

Même si vous êtes en bonne santé et que le risque est faible, il est impératif que vous continuiez à suivre les lignes directrices des bonnes pratiques mises en place par les responsables locaux de la santé publique, notamment :

- Tous les demandeurs doivent lire, accepter et signer le formulaire de consentement figurant à l'annexe B.
- Le responsable des activités du club et les entraîneurs (et les athlètes le cas échéant) doivent lire et comprendre les informations fournies dans les ressources énumérées à l'annexe D.
- Soyez conscient de la manière de réduire la propagation du virus. Rester à la maison si vous présentez les symptômes du rhume ou de la grippe (fièvre, toux, éternuements, écoulement nasal, mal de gorge, fatigue)
- Si un participant a des questions, il doit demander des précisions à son association provinciale. –
- Mettre en place de bonnes mesures d'hygiène et de distanciation sociale
 - 2 mètres en marchant, prévoir une plus grande distance en courant ou en faisant du vélo
 - Soyez conscient de la disponibilité des toilettes et de vos habitudes (allez à la toilette avant de partir)
 - Lavage régulier des mains - au moins 20 secondes avec de l'eau et du savon
 - Évitez de vous toucher le visage
 - Toussez et éternuez dans votre coude
 - Désinfectez les surfaces fréquemment touchées
 - Pas de crachats
 - Les participants doivent, dans la mesure du possible, utiliser des gants pendant les activités ainsi qu'un couvre-visage (masque non médical, Buff, etc.)
 - Ne vous attendez pas à utiliser les toilettes de l'établissement de formation (allez-y avant de quitter votre domicile)
 - Pas de partage des bouteilles d'eau, des serviettes, etc.
 - Pas de câlins, de poignées de main ou de high-five

Il existe un nombre infini d'activités d'entraînement qu'un planchiste pourrait entreprendre. Vous trouverez ci-dessous, quelques facteurs qui doivent être pris en considération lorsque vous utilisez des installations.

REMARQUE : Lorsque vous remplissez la grille d'évaluation et d'atténuation des risques de Canada Snowboard Club (requis pour la sanction de tout entraînement/événement ou activité), vous serez informé de tous les autres facteurs de sécurité qui devront être pris en compte dans le cadre de votre entraînement/activité.

Installations	Considérations Tous les accès sont soumis aux directives de la santé publique locale.
Gymnases et installations d'entraînement, y compris les Instituts Nationaux du Sport (ex : INS)	<ul style="list-style-type: none">• Accès basé sur les restrictions régionales et les mesures d'hygiène



Station de ski et centre d'entraînement (sur neige et hors neige)	<ul style="list-style-type: none">• Capacité réduite des remontées mécaniques (et sur l'installation)• Plus grand espacement dans les files d'attente ; pas d'attente en groupe avant une compétition ou dans l'aire d'arrivée (distanciation sociale)• Les consignes seront à confirmer avec l'association des stations de ski de chaque provinciale/territoire.
Rampe d'eau	<ul style="list-style-type: none">• Nombre limité de participants à chaque session (distanciation)• Attention à tout ce que vous touchez - utilisez des gants• Les piscines doivent être chlorées
Trampolines	<ul style="list-style-type: none">• Les tapis, le lit et le cadre supérieur doivent être essuyés avec un désinfectant entre les utilisateurs• L'horaire est important : un seul athlète à la fois est autorisé sur le site ; les athlètes doivent arriver et repartir pour leur séance d'entraînement spécifique. S'ils croisent un autre participant à l'arrivée ou au départ, la distanciation physique doit être respectée• Séances individuelles privées uniquement (actuellement)• Pas de repérage de la main• L'entraîneur doit se trouver à au moins 2 mètres de l'athlète pendant l'entraînement• Respecter la distance physique à tout moment• Si des toilettes sont utilisées, elles doivent être désinfectées avant que le prochain utilisateur ne soit autorisé à les utiliser ; le nettoyeur doit utiliser un EPI approprié, y compris un masque et des gants (aller à la toilette avant d'aller à l'entraînement)
Air bags	<ul style="list-style-type: none">• Nombre limité de participants à chaque séance (distanciation physique)• - Attention à tout ce que vous touchez - utilisez des gants• - Réduction de la capacité des remontées (et de l'installation)• - Plus grand espacement dans les files d'attente ; pas d'attente en groupe avant une descente ou en bas du Air Bag (distanciation)• - Surface d'atterrissage essuyée avec un désinfectant entre les utilisateurs



Annexe B : Acceptation et reconnaissance des risques à l'entraînement

CLIQUEZ ICI POUR LA VERSION ÉLECTRONIQUE À VENIR!

En tant que participant à cette session d'entraînement, je comprends que Canada Snowboard, les associations provinciales et les clubs membres ont travaillé en étroite collaboration avec leur personnel médical ainsi qu'avec les autorités sanitaires locales pour réduire le risque de transmission du virus COVID-19. Sachant qu'ils ont pris toutes les précautions possibles, il n'y a actuellement aucune garantie que je ne serai pas exposé d'une manière ou d'une autre au virus et j'accepte ce risque.

En tant que participant, j'accepte les conditions suivantes :

- Je suivrai les directives actuelles telles que définies par l'autorité sanitaire locale. Celles-ci comprennent, sans s'y limiter, la distanciation physique, le nombre limité de personnes dans un véhicule, l'auto-surveillance des symptômes, etc.
- Je n'ai pas voyagé à l'étranger au cours du dernier mois. Note : Je comprends que si j'ai été à l'étranger au cours du dernier mois, je dois avoir fait une période d'auto-isolation au cours des 14 derniers jours (selon les recommandations de l'autorité sanitaire locale). Toute personne qui ne peut remplir cette condition ne doit pas participer aux entraînements.
- Je n'ai pas été sciemment exposé à une personne soupçonnée d'avoir le COVID-19. Si vous avez été en contact avec une personne soupçonnée d'être atteinte de COVID-19, veuillez en discuter avec votre entraîneur pour évaluer le risque.
- Il n'y a plus de partage de bouteilles d'eau, de nourriture, d'équipement, de serviettes, etc.
- Je ramènerai personnellement tous les déchets et ordures à ma maison (ou dans une poubelle identifiée)
- Si je soupçonne que je présente des symptômes de COVID-19 ou que je me sens mal, je le déclare immédiatement au personnel d'encadrement et je prends des mesures d'isolement (voir les informations pertinentes dans les liens fournis à l'annexe D)
- Je respecterai l'interdiction de publication sur les médias sociaux - je ne dirai pas que je suis dans un camp d'entraînement ou que je participe à une de mes activités. Toute violation entraînera mon retrait immédiat de l'activité.
- Je comprends qu'il existe des risques lors de déplacement et d'entraînement pendant une pandémie. Bien que Canada Snowboard, mon association provinciale et mon club prennent toutes les précautions possibles, je reconnais que je participe à l'activité à mes propres risques.
- Si je développe des symptômes de COVID-19, je comprends que je serai responsable des coûts de mon isolement, des soins et du voyage prolongé. Canada Snowboard/Association provinciale/Club continuera à soutenir/coordonner ma situation et me soutiendra dans la mesure du possible.
- J'ai lu et je respecterai les informations sur la COVID-19 fournies par mon club.
- Si j'ai l'impression d'avoir entrepris des activités ou des comportements à risque, je ne participerai pas au camp.
- Je comprends que chaque participant est tenu d'apporter les articles suivants pour son usage personnel :
 - Masque facial non médical
 - Lingettes désinfectantes et/ou désinfectants pour les mains
 - Serviette personnelle, bouteille d'eau
 - Facultatif : gants en latex (ou similaire)
 - Recommandé : Thermomètre personnel



Formulaire d'auto-déclaration COVID-19- QUOTIDIEN
(doit être rempli par les athlètes, les entraîneurs et toutes les personnes présentes)

NOM: _____ **COURRIEL:** _____

DATE: _____ **CELL:** _____

RÔLE: _____

NOM DU CONTACT EN CAS D'URGENCE: _____

NUMÉRO TÉL DU CONTACT EN CAS D'URGENCE: _____

1. Présentez-vous des symptômes de la COVID-19 tel que fièvre, toux, difficultés respiratoires ?
(si OUI, le participant doit rentrer chez lui) OUI NON
2. Avez-vous été en contact avec une personne infectée par la COVID-19 dans les 14 derniers jours? OUI NON
3. Êtes-vous allé à l'extérieur du pays dans les 14 derniers jours ? OUI NON
4. Je comprends qu'il existe des risques lors de déplacement et d'entraînement pendant une pandémie ? OUI NON

En respect des règles sanitaires concernant la COVID-19, il est possible que vous ne soyez pas autorisé à participer à une activité sanctionnée.

Dans le cas où je commencerais à présenter un des symptômes mentionnés plus haut une fois sur le site d'entraînement ou de compétition, je m'engage à aviser immédiatement mon entraîneur ou un responsable et j'accepte que l'on m'isole dans un local jusqu'à ce que je puisse quitter le lieu d'entraînement en toute sécurité.

Le présent questionnaire est confidentiel. Je consens cependant à ce que Québec Snowboard communique certaines informations recueillies aux autorités compétentes si nécessaire.

J'ai pris connaissance des mesures sanitaires de mon club et de Québec Snowboard. Je comprends que ces mesures sont mises en place afin de protéger la santé et la sécurité de tous. Le risque zéro n'existant pas, je comprends aussi que malgré les mesures mises en place, il demeure un risque de contracter la COVID-19.

Je m'engage à respecter ces mesures ainsi que toutes les directives des autorités gouvernementales en la matière et j'accepte le risque encouru à participer aux activités sanctionnées.

Signature : _____



Suivi des contacts: Veuillez indiquer le déroulement de vos 14 derniers jours :

Membre de l'équipe	Mouvement/activité des 14 derniers jours	Contacts	Date de test COVID / Le cas échéant

Informations du contact

Nom du membre	Téléphone	Courriel	Personne à contacter en cas d'urgence	Téléphone du contact en cas d'urgence



Annexe D: Ressources utiles:

- Veuillez vous référer à la page [COVID-19 Page](#) de Canada Snowboard pour trouver des ressources utiles concernant les mises à jour nationales et provinciales durant la pandémie.